

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Band:** 5 (1929-1930)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Milice ou armée permanente  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-707519>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ployées soit pour renforcer ou compléter la landwehr, soit pour assurer des tâches pendant la mobilisation, etc.

Le landsturm sera composé :

- a) d'officiers servant jusqu'à 52 ans ;
- b) de sous-officiers et soldats de 41 à 48 ans ;
- c) de militaires qui, devenus inaptes au service de l'élite et de la landwehr, peuvent encore servir dans le landsturm ;
- d) de volontaires, qui possèdent l'aptitude physique nécessaire et que leur connaissance du tir ou leur activité civile rend aptes au service dans le landsturm.

A l'exception de l'administration proprement dite qui restera du ressort des autorités militaires cantonales, le landsturm, en temps de paix, dépend de la section de l'E. M. G.; en cas de mobilisation, la direction de toutes les affaires passe au commandant de l'armée.

### Milice ou armée permanente

C'est dans le «Pays Vaudois» que le colonel Fonjallaz explique les tâches des nouvelles armées issues de la guerre de 1914. «Milice ou armée permanente» tel est le dilemme qui s'impose à nous. Voici ce que le colonel Fonjallaz écrit à ce propos :

La première manière qui permettrait de réduire les dangers de guerre et d'appliquer les principes du pacte de la S. d. N. serait l'institution des milices. On peut être sûr que la S. d. N. n'arrivera jamais à cette solution sauf sous forme de vœu ou d'un ardent désir de réaliser une fois l'essentiel de sa raison d'être. On avait cru, après quatre ans de guerre, voir les peuples adopter de nouvelles formules d'organisation militaire. Après quelques essais, on est revenu aux anciennes idées. On a même forgé de toutes pièces une armée allemande de métier, formidable engin de guerre, toujours prêt, excellentement entraîné et qui vaut toute une armée nationale. On a obligé cette armée à chercher les moyens de nuire à son prochain avec le plus de succès tout en limitant ses effectifs, son armement, son organisation générale. Et personne ne s'est rendu compte à temps qu'on ne pouvait détruire une tradition implantée dès Frédéric II chez un peuple d'esprit, sinon de caractère, essentiellement discipliné. En imposant une armée de métier aux vaincus, les Alliés ont, en outre, rétabli un système anti-démocratique par excellence. L'armée de métier c'est le retour à l'esprit de caste, c'est le militaire à disposition d'un parti, c'est quelquefois l'armée en dehors de la nation. Cependant, l'histoire le prouve précisément en Allemagne, l'armée de métier peut être le cadre de l'armée nationale. Il suffit d'avoir la personne capable de réaliser ce problème pour obtenir des résultats étonnants. Le général Scharnhorst fut l'organisateur de l'armée nationale prussienne, au moment où Napoléon avait cru l'affaiblir en l'autorisant à maintenir un seul contingent de 42,000 hommes. Il fit instruire l'armée à fond et préparer les remplacements. A côté d'eux, il créa les détachements volontaires de chasseurs, la landwehr et le landsturm. On connaît les résultats de cette réorganisation qui fut, après 1815, le germe d'où naquit l'armée prussienne de 1870, modèle des armées européennes.

Il a fallu les expériences de la guerre mondiale pour remettre sur le tapis la question de la milice en face de celle de l'armée permanente. Mais pourquoi ne se décide-t-on pas à adopter le système milicien qui devrait en premier lieu réduire les dépenses ? Cette réduction est, dit-on, illusoire. Une bonne armée de milices coûte très cher, son matériel s'use rapidement. Elle n'est manœu-

vrière qu'au prix de gros sacrifices dans l'instruction intensive des cadres. Elle convient particulièrement aux pays accidentés et peu étendus. Elle exige un sentiment particulier du devoir qui ne surgit pas d'un jour à l'autre. On ne voit guère la France ou l'Allemagne adopter un système où le soldat disposerait en permanence de son arme et de son équipement. Enfin la milice est de caractère défensif ; elle ne saurait s'adapter aux pays qui entrent en conflit et cherchent, par l'offensive, à acquérir rapidement de gros avantages.

Ces considérations laissent voir pourquoi, pendant longtemps encore, nous conserverons le monopole d'une organisation de milices. Aucun pays n'osera tenter d'introduire un système particulier à nos conditions sociales, géographiques et politiques. Par ailleurs, il suffit de



Das richtige Laden. (Dubois)  
La vraie façon de charger.

suivre les principes tactiques des armées étrangères pour voir que l'idée même d'une armée de milices ne tient pas debout. Au contraire, nous voyons **partout** la lutte se développer entre les armes ou moyens offensifs contre les armes ou moyens défensifs. La S. d. N. nous a valu, en raison de son incapacité à résoudre le problème de la limitation des armements, le combat en temps de paix, entre le projectile et la cuirasse, entre les canons de différentes portées, entre les gaz et les masques. On a fixé la tactique de la guerre des gaz et de la guerre aérienne. On a motorisé les armées, introduit les chars d'assaut, systématisé la défense par les nuages artificiels et par le camouflage. Le service de renseignement est à tel point perfectionné que les armées disposent de coureurs, de cavaliers, de pigeons, de chiens, de motocyclettes, d'autos blindées, de tous les instruments de téléphonie et télégraphie.

Les politiciens qui viennent nous chanter la victoire de la paix trompent le peuple. Nous nous proposons de montrer à nos lecteurs ce qui se passe dans les armées d'Europe. On comprendra peut-être pourquoi la paix est si éloignée de nous et pourquoi nous avons voulu parler

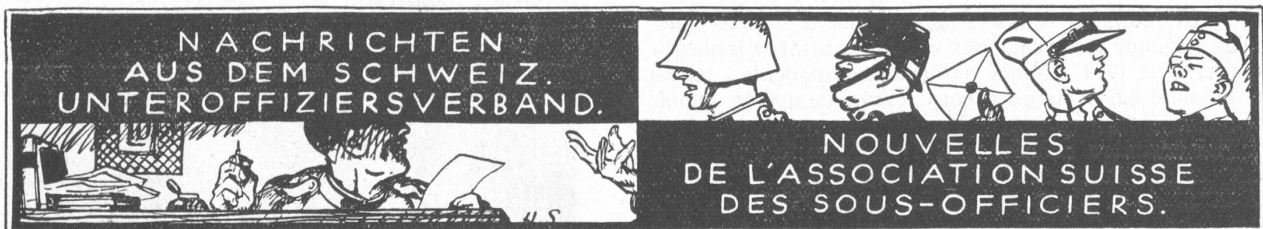
des tâches qui attendent les armées nouvelles, celles tout au moins qui auront su concentrer leurs efforts sur un système où la qualité aura le pas sur la quantité. Ne lit-on pas que les armées de 1945 seront motorisées sous forme de divisions lourdes, légères et de poursuite. Dans tous les milieux c'est la recherche de la puissance. Nous pourrions constater que les effectifs sous les armes, à part ceux des pays vaincus, sont plus élevés qu'avant la guerre mondiale. Usant des termes du pacte Kellog, on dit : D'abord la sécurité, ensuite le désarmement ou la réduction des armements. Ce sont des motifs suffisants, semble-t-il, pour montrer où nous conduira la méthode qui consiste à demander aux autres de donner l'exemple avant de commencer à le donner soi-même. Du moment que personne ne se sentira sûr de son voisin, la course aux armements continuera. Elle nous mettra un jour en face de la catastrophe parce que les fusils surchargés partiront d'eux-mêmes et déclencheront un épouvantable conflit.

Colonel Fonjallaz.

## An unsere Abonnenten!

Der «Schweizer Soldat» erscheint mit der heutigen Nummer erstmals in etwas kleinerem Umfang und ungeheftet. Sparmassnahmen zwingen uns zur Reduktion der Seitenzahl, die wir umsoeher vorzunehmen uns gestattet haben, als der Abonnementspreis im Vergleich zu andern Zeitschriften ein bescheidener genannt werden darf. Wir geben uns der bestimmten Hoffnung hin, dass in einem nicht fernen Zeitpunkt das Anwachsen des Abonnenten-Bestandes und die Zunahme der Inserate uns in die Lage versetzen werden, den Blattumfang ohne allzustarke Beeinträchtigung der Finanzen wieder erweitern zu können.

Die Geschäftskommission der Verlagsgesellschaft «Schweizer Soldat».



## Quelques mots au sujet des Sous-officiers

par l'Adj.-sous-officier E. Möckli.

(Traduction.)

Dernièrement j'eus l'occasion de causer avec un officier d'Etat-Major, dont j'apprécie fort l'objectivité, de diverses questions intéressant le corps des sous-officiers. Se rapportant aux expériences faites lors du dernier cours de répétition du bataillon d'infanterie de montagne qu'il commande, il m'exposa, à peu près en ces termes, son impression sur les jeunes sous-officiers :

Ce qui manque le plus aux sous-officiers, et je le regrette, c'est l'esprit d'autorité, le plaisir éprouvé à prendre soi-même une décision. Tant qu'ils sont sous la direction d'un officier et que des ordres leurs sont donnés, ils travaillent à notre satisfaction. Par contre, s'ils se trouvent dans une situation qui empêche un supérieur de leur transmettre ses ordres, ils manquent alors complètement d'initiative, de mordant et ne recherchent pas le contentement de résoudre eux-mêmes la tâche. Ils sont trop souvent désemparés lorsqu'il s'agit de réfléchir, d'étudier et de trouver une solution à un problème. La confiance en soi laisse à désirer et seul un contrôle constant maintient le sentiment du devoir. Bref, il manque aux jeunes sous-officiers les qualités essentielles que leurs aînés avaient acquises pendant le service actif.

Je déduis de l'exposé de mon interlocuteur qu'il manque à nos jeunes sous-officiers presque toutes les qualités exigées d'un chef. Et pourtant tout sous-officier doit être un chef. S'il n'est pas capable de l'être, l'aptitude essentielle pour remplir convenablement les fonctions de son grade lui fait défaut. De tels sous-officiers ne sont plus l'armature de l'armée, ma's une masse inerte sur laquelle pas plus l'officier que le soldat ne peut compter.

Je n'ai aucun motif à douter du jugement sévère de cet officier et ceci d'autant moins qu'en ma qualité de

directeur central des cours d'instruction militaire préparatoire « Jungwehr », j'ai souvent l'occasion, dans divers domaines, de faire les mêmes constatations. Chaque sous-officier consciencieux doit avoir la volonté d'améliorer ses connaissances de chef. Recherchons tout d'abord, les causes de cette infériorité reprochée au corps des sous-officiers. Pour cela, je ne m'occuperai que des facteurs qui entrent en ligne dans les **circonstances actuelles**. Le fait que les longues périodes de mobilisation ont permis d'acquérir une grande routine ne sera pas pris en considération. Car, ou bien le temps dont on dispose aujourd'hui pour former un sous-officier est suffisant pour lui donner une instruction utile à l'armée, ou, si tel n'est pas le cas, il ne reste qu'à rechercher le moyen de prolonger la durée du service afin de permettre une préparation satisfaisante. Actuellement, je ne crois pas à la réalisation facile de cette deuxième hypothèse.

En général nos jeunes soldats suisses sont vraiment intelligents et d'une bonne éducation morale. Si dans cet ordre d'idées, on peut adresser certains reproches aux sous-officiers, la faute en est imputable en premier lieu aux officiers qui n'ont pas su, ou ne se sont pas donnés la peine, de choisir des soldats qualifiés pour être envoyés aux écoles de sous-officiers. Il faut reconnaître cependant, qu'il n'est pas toujours très facile, au cours d'une école de recrues de neuf semaines, de procéder à un choix judicieux de gens réunissant toutes les qualités que l'on est en droit d'exiger d'un gradé. Les erreurs sont faciles. Pourtant elles peuvent être en grande partie évitées en modifiant la méthode usitée jusqu'à ce jour pour le choix des futurs élèves sous-officiers.

La majorité des commandants de compagnie a l'habitude d'établir la liste des soldats proposés pour l'avancement en prenant uniquement l'avis des chefs de sections. Mais ceux qui, par leurs fonctions, connaissent pour le moins tout aussi bien les hommes capables de devenir de bons sous-officiers, — le sergent ou le sergent-major intelligent, par exemple, — sont en général